
Adresse du citoyen Bertrand, maire de Bordeaux, à ses concitoyens, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Bertrand, maire de Bordeaux, à ses concitoyens, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 500-502;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39783_t1_0500_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

des êtres qui en violent si ouvertement les principes. Ce n'était pas assez pour ces barbares insulaires d'avoir armé des brigands qui déchirèrent le sein de leur patrie, d'avoir, à l'aide de l'or de Pitt et par une perfidie épouvantable, enlevé à la République un de ses ports, d'avoir immolé à leur rage un représentant du peuple... Scélérats assassins, vous recevrez le prix de vos cruautés, elles ne nous étonnent point, car rien n'est sacré pour des esclaves.

« Législateurs, le sang français a coulé, ce sang erie vengeance, hâtez-vous de le satisfaire; nos frères gémissent dans les fers, il est de notre honneur de les délivrer. Il faut que Pitt paye de la vie tous ses forfaits; il faut que les degrés du trône anglais soient teints du sang de l'infâme Georges, et la tête de ce scélérat roi doit être la première victime immolée aux mânes des républicains qu'il a fait égorger. Nous ne voulons qu'à ce prix la paix avec cette nation odieuse; parlez, et 100,000 Scœvola iront en Angleterre porter d'une main au peuple le symbole de la fraternité et de l'autre plongeront le fer vengeur de l'humanité dans le sein des tyrans et de leurs impudents satellites.

« Salut et fraternité.

« Les membres composant la Société républicaine séant à Marennes, département de la Charente-Inférieure. »

(Suivent 45 signatures.)

Le conseil général de la commune et le comité de surveillance de Romilly, réunis, font part qu'ils ont fourni 171 défenseurs à la patrie, et qu'ils sont prêts à en fournir encore à la voix de la patrie. Ils annoncent aussi à la Convention nationale que le 10 mai, ils ont transféré dans leur église les cendres de Voltaire, oubliées, dans le temps du fanatisme, dans une abbaye qui se trouvait au sein de leur commune. Ils demandent à être autorisés à joindre le nom de Voltaire à celui de Romilly.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

Le citoyen Bertrand, maire de Bordeaux, fait passer à la Convention une adresse qu'il a faite à ses concitoyens. « Le peuple, dit-il, a frémi d'horreur en voyant la situation affreuse où l'avaient plongé des administrateurs perfides, coalisés avec tous nos riches négociants. Il applaudit aux mesures révolutionnaires que la Convention a prises, et a vu avec satisfaction tomber la tête des traîtres qui voulaient le vendre au ministre Pitt. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Bertrand, maire de Bordeaux (1).

« Citoyen Président,

« Lorsque les représentants du peuple envoyés dans le département du Bee-d'Ambez m'ont honoré de leur confiance pour exercer les fonctions de maire dans la ville de Bordeaux, j'ai cru qu'il était de mon devoir de parler au peuple pour lui peindre l'état de dégradation où l'avaient insensiblement amené les intrigants qui le dominaient et lui faire connaître l'indignation qu'avait excitée contre lui, dans toute la République, son indifférence, son apathie, son égoïsme au milieu des dangers qui menaçaient la patrie. Il a frémi d'horreur en voyant la situation affreuse où l'avaient plongé des administrations perfides coalisées avec tous nos riches négociants qui voulaient lui ôter tout espoir de recouvrer son honneur, la liberté et l'égalité. Aujourd'hui il ne veut plus entendre que le langage de ses magistrats, vrais sans-culottes, il applaudit aux mesures révolutionnaires que la Convention nationale vient de prendre pour sauver l'unité et l'indivisibilité de la République; il bénit les représentants du peuple actuellement en séance dans cette ville qui, par leur surveillance active, ont déjoué les complots de la plus noire trahison; il a vu, avec satisfaction, tomber la tête des traîtres qui voulaient le vendre au ministre Pitt; son caractère révolutionnaire se forme chaque jour pour l'élever au degré d'énergie qui le rapproche de l'enthousiasme des généreux Parisiens qui ont sauvé la République. J'ai écrit l'adresse dont je vous envoie un exemplaire. Je désire que vous la trouviez digne d'un magistrat républicain et révolutionnaire; puisse-t-elle produire le bien public dont l'intention est fortement dans mon cœur.

« Je suis très fraternellement, citoyen Président, votre frère et ami,

« BERTRAND, maire de Bordeaux.

« Bordeaux, le 1^{er} de la 3^e décade du 2^e mois de la seconde année de la République. »

Adresse (2).

Joseph-François Bertrand, maire de Bordeaux, à ses concitoyens.

« Du nonidi de la deuxième décade du mois brumaire de la seconde année de la République.

« Citoyens,

« Votre confiance m'a appelé aux pénibles fonctions de la magistrature, dans des temps très difficiles. L'autorité des représentants du peuple a ratifié votre choix; vous m'imposez de grands devoirs; une responsabilité redoutable pèse sur ma tête, je vois les dangers qui envi-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 301.
(2) Ibid.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 831.
(2) Ibid.

rennent le poste honorable où vous m'avez placé. Je sais que la justice nationale ne reconnaît point d'erreur dans la conscience du magistrat; ce qu'elle excuse dans un simple citoyen elle le regarde comme un crime irrémissible dans un fonctionnaire public. Parvenu au terme de sa carrière politique, une couronne civique ornara sa tête, ou elle tombera sur l'échafaud. Animé du désir le plus ardent de me rendre utile à ma chère patrie; encouragé par vos heureuses dispositions à rentrer dans l'ordre, j'ai cédé à l'impulsion de mon zèle, et la plus douce récompense que je puisse recevoir de mon dévouement au maintien de la tranquillité publique, c'est de laisser à mes successeurs l'exemple d'un magistrat intègre, d'un vertueux patriote, d'un bon citoyen.

« Jamais, depuis le commencement de la Révolution, cette malheureuse cité ne se trouva dans une crise aussi violente; des maux incalculables allaient fondre sur nos têtes; vous aviez perdu cette brillante réputation dont vous aviez joui pendant l'aurore de la liberté naissante; les départements circonvoisins vous refusaient déjà l'honneur, le courage, le patriotisme, ils ne vous considéraient plus que comme les vils instruments d'une faction qui voulait plonger la République entière dans les horreurs de la guerre civile; ils étaient indignés de l'hypocrisie de vos superbes négociants qui, par tous les genres de séduction, ont tenté d'associer les patriotes de bonne foi à leur insurrection contre la liberté et l'égalité; ils vous reprochaient, comme une infâme lâcheté, le rappel de deux bataillons qui, par leur discipline et leur bravoure, avaient fixé la victoire. Ils ne vous pardonneront pas de tolérer dans vos murs un honteux agiotage qui tarissait les sources de la prospérité publique; ils disaient, et avec vérité, à Bordeaux il n'y a plus d'esprit public; le feu sacré de la liberté y est entièrement éteint; les blasphèmes atroces contre cette divinité des Français y recevoient de nombreux applaudissements; elle a été insultée, outragée sur les théâtres de cette ville opulente; des hommes profondément corrompus ont eu l'audace d'y proclamer la tyrannie; ils racontent, avec une complaisance barbare, les succès de nos ennemis, pour décourager les vertueux patriotes, qu'ils tourmentent par les plus dures persécutions. Enfin, d'après le vœu féroce de leur cœur, ils affirment que déjà Cobourg est sous les murs de Paris; que la France va rentrer dans l'ordre, c'est-à-dire dans l'esclavage. Ces reproches bien fondés que vous adressaient les départements ont retenti dans le sein de la Convention nationale; elle vous envoya des commissaires pour vous retirer de l'abîme où vous entraînait un funeste aveuglement; vous méconnûtes leurs pouvoirs; vous ne voulûtes point entendre leurs paroles de paix, de réconciliation et l'arrêt fatal de votre réprobation fut lancé.

« Cependant la Convention nationale, qui n'a jamais désespéré de votre heureux retour aux vrais principes, n'a point entendu envelopper dans la proscription générale les citoyens qui n'ont été que séduits ou égarés. Une évolution était donc absolument indispensable; il fallait, par des mesures vigoureuses, comprimer les efforts des malveillans qui se seraient encore agités pour vous précipiter dans un gouffre d'infortunes; il fallait vous prémunir contre les séductions de nos millionnaires qui voulaient vous soustraire à l'empire des lois bienfaisantes

pour vous soumettre à celui de la fortune et vous abandonner, après tant de sacrifices, au sentiment amer que vous n'étiez pas dignes de la liberté; il fallait relever votre courage abattu, et communiquer à vos âmes le degré d'énergie dont elles sont susceptibles; des traîtres avaient dégradé l'opinion publique, vos magistrats ont pris tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour qu'aucun n'échappât à la vengeance nationale; de nombreuses arrestations ont été faites : votre existence tenait essentiellement à cette mesure de sûreté générale. Sans le savoir, sans les connaître, plus de trente conspirateurs jouissaient, au milieu de vous, de la protection criminelle de vos perfides administrateurs. Leurs projets insensés ont été heureusement déjoués par la surveillance active des représentants du peuple, actuellement en séance dans cette ville. Quelques-uns ont pris lâchement la fuite peu de jours avant notre installation, et sont allés porter chez les nations étrangères leur honte et leur désespoir; les autres, que nous avons arrêtés sous des noms empruntés ont été reconnus dans nos prisons; le glaive de la loi est suspendu sur leurs têtes coupables : l'inexorable justice d'un peuple trahi punira leurs abominables forfaits.

« Citoyens, nous avons écrasé la tête hideuse du monstre du fédéralisme, à l'instant même où il allait s'élancer dans les départements méridionaux pour les ravager. Il nous reste à combattre quelques-unes de ces erreurs qui ont trop longtemps subjugué l'opinion : l'État est en révolution, il faut donc avoir des mœurs révolutionnaires; il faut dominer toutes les affections particulières pour vous y livrer un jour avec plus de sécurité; il faut vous soumettre à quelques privations, si vous ne voulez pas perdre le fruit de quatre années de travaux si vous voulez conserver la liberté que vous avez conquise par tant de généreux efforts, si vous voulez venger le sang de vos frères qui sont morts en la défendant; si vous ne voulez pas vous charger de l'exécration de la postérité. La passion ardente du bien public qui nous anime, soutient le courage de vos magistrats; le caractère inébranlable de quelques purs républicains, qui ont été inaccessibles à toutes les séductions et dont les âmes ont puisé une nouvelle énergie dans toutes les persécutions qu'on leur a suscitées dans cette ville égarée, seconde leurs efforts et ranime leurs espérances. Malheur à ceux qui ne se rangeront point de leur parti; le nouvel ordre de choses qu'on vient d'établir ne laisse pas aux mauvais citoyens la honteuse consolation de redevenir esclaves.

« Et vous, braves sans-culottes, peuple bon, sensible et généreux, qui avez longtemps gémis sous l'oppression d'une Administration composée de tous les vices de l'opulence et des préjugés de l'aristocratie; vous, qu'on appelait anarchistes parce que vous invoquiez l'exécution des lois sages qui vous faisaient participer aux bienfaits de la liberté et de l'égalité, vos maux seront incessamment soulagés. La justice, l'humanité, réclament puissamment des secours que vous n'avez encore pu obtenir de l'avare pitié de nos riches égoïstes. La loi va frapper sur ces coffres-forts qui recèlent les fruits précieux de vos sueurs. Les circonstances sont impérieuses, quelque grands, quelque extraordinaires que puissent paraître les sacrifices que la loi va exiger, le salut de la République et vos besoins les légitiment, les sanctifient. Vos besoins, vertueux

sans-culottes, seront constamment à l'ordre du jour; ils seront l'objet continuuel de la sollicitude paternelle de vos magistrats : il faut qu'on se persuade enfin que nul citoyen ne sera riche désormais que de la prospérité nationale.

« BERTRAND, maire. »

Les membres du conseil général de la commune de Conches, district d'Evreux, font part à la Convention nationale qu'ils viennent de livrer aux flammes les titres honteux de la noblesse et les vestiges de la tyrannie, la statue du plus hypocrite des tyrans et ses effigies, au milieu des cris de : *Vive la République et la Convention nationale !* Ils annoncent qu'ils vont envoyer les hochets du fanatisme qui étaient dans leur église, pour les offrir à la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des membres du conseil général de la commune de Conches (2) :

« Conches, ce 23 brumaire, 2^e de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Honteux de l'esclavage dans lequel nous étions asservis sous le règne de l'hypocrisie sacerdotale, nous nous empressons journellement de dessiller les yeux de nos concitoyens assez crédules pour ajouter foi au charlatanisme de ces fanatiques qui, pour leur bien personnel, cherchaient à épouvanter le peuple sous l'ombre de mystères inintelligibles.

« Après avoir pris, le 18 de ce mois, l'arrêté de détruire les titres honteux de la noblesse, nous y avons réuni l'anéantissement des vestiges de la tyrannie, la statue du plus hypocrite des tyrans et ses effigies ont été réduites en cendres aux cris mille fois répétés de : *Vive la République, la Convention nationale et la Montagne !* Les arrêtés liberticides du département rebelle de l'Eure, par nous en tous temps pros- crits ont été la proie des flammes.

« Nos concitoyens, à la hauteur de la Révolution, ont manifesté le véritable amour de la République; certains de leur opinion, nous nous sommes fait un devoir de porter les derniers coups au fanatisme expirant, sachant apprécier la véritable religion qui émane de la raison seule, nous nous sommes emparés des hochets de la superstition. Glorieux de pouvoir coopérer à l'avantage de la République, nous en faisons l'offrande à la patrie. Nos seuls regrets sont de ne pouvoir terrasser entièrement cette hydre enfantée par l'hypocrisie, quoique nous ne croyons pas à sa résurrection. Nous appréhendons toujours ses traits envenimés; tout ce que nous pouvons vous assurer, c'est que nous saurons le combattre et le détruire avec les armes de la raison, nous voulons l'unité et l'indivisi-

bilité de la République et nous la maintiendrons au péril même de notre vie.

« Nous ne pouvons vous faire qu'une offrande de faible valeur parce que précédemment nous avions envoyé 97 mares d'argenterie provenant de cette même église à l'administration d'Evreux en exécution de la loi du 10 septembre 1792. Mais elle est celle du républicanisme le plus pur, il n'est pas possible de vous l'adresser avec la présente. Nous saisissons l'occasion la plus prochaine pour vous la faire parvenir.

« Les membres du conseil général de Conches, district d'Evreux. »

(Suivent 9 signatures.)

La Société populaire de Courtenay prie la Convention nationale de lui accorder en propriété l'église de la paroisse de Notre-Dame pour tenir ses séances. Cette Société témoigne sa reconnaissance à la Convention de ses immortels travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'aliénation (1).

Les maire et officiers municipaux du canton de Pont-de-Cé, district d'Angers, font part à la Convention que les citoyens de ce canton viennent d'accepter à l'unanimité la Déclaration des Droits de l'homme et la Constitution. Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, et demandent qu'il n'y ait qu'une municipalité pour les deux paroisses qui forment leur commune, et que le nom de Pont-de-Cé soit changé.

Mention honorable, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

Suit la lettre des maire et officiers municipaux du canton de Pont-de-Cé (3).

Aux citoyens Président et membres de la Convention nationale, séant à Paris.

« Citoyens,

« Nous venons d'accepter d'une voix unanime l'Acte constitutionnel des Droits de l'homme et du citoyen.

« Impatient du joug que les rebelles voulaient nous imposer, et dont, par vos sages précautions, nous venons d'être délivrés. Nous gémissions en silence de ne pouvoir suivre vos sublimes lois; libre aujourd'hui de manifester nos vœux, nous vous invitons à continuer vos pénibles travaux jusqu'à ce que vous nous ayez rendus libres et heureux et nous vous invitons à décréter qu'il n'y aura qu'une seule municipalité par les deux paroisses qui forment notre ville; en ce faisant, vous extirperez l'hydre de l'aristocratie, et n'en voulant conserver aucun souvenir nous vous

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 301.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 301.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 302.

(3) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1008A, dossier 1368.